

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: J. REBOUX
Le Nord de la France
Trois mois: 12 f.
Six mois: 23
Un an: 44

BUREAUX: Rue Nain, 1.
Roubaix, Tourcoing:
Trois mois: 12 f.
Six mois: 23
Un an: 44

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Économiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 7 FÉVRIER 1870

Si les réformes sont à l'ordre du jour, il faut bien avouer qu'elles cèdent le pas aux enquêtes parlementaires. Aimez-vous les enquêtes?

On en a mis partout. L'enquête a bon dos, en vérité. Qu'on en juge. La discussion économique générale, les traités de commerce de 1860, la loi de 1866 sur la marine marchande ont rempli quinze longues séances du Corps législatif. Quinze séances pour enfanter deux enquêtes parallèles, qui, — ce qui n'étonnerait personne, — s'exigeront peut-être une troisième pour les mettre d'accord! Nous aurions cependant tort de nous plaindre, nous autres, protectionnistes; battus lorsque, par la voix de l'un de nos généraux, nous avons réclamé la dénonciation des traités de 1860, — nous avons remporté un réel avantage en obtenant, pour la marine marchande une enquête spéciale et des commissaires spéciaux, au nombre de dix-huit. Ces commissaires, on le sait, auront à faire le tour des côtes de France, de Dunkerque à Marseille, pour examiner jusqu'à quel point il est vrai de dire que notre marine marchande est en péril, notre navigation compromise, et si la loi de 1866, en supprimant les surtaxes de pavillon, leur a porté un coup mortel. Il va sans dire que l'enquête spéciale de dix-huit membres nommée pour la marine marchande est distincte de l'enquête générale de trente-six membres précédemment nommée, et qu'elle sera également nommée, au scrutin, en séance publique. Voilà par le fait, cinquante-quatre députés qui vont avoir de l'occupation; deux ou trois enquêtes encore, — et elles viendront, on y peut compter — et la Chambre sera dépeuplée.

Les enquêtes ne datent pas d'hier: plus d'une a vu ses résultats consignés dans des rapports très-volumineux, formant des in-folios compacts, mais le tout allait dormir dans les cartons des ministères, et on n'en parlait plus.

C'est le sort qu'ont eu jusqu'ici toutes les enquêtes parlementaires. Il faut espérer qu'on fera une meilleure destinée à celles de 1870.

L'enquête parlementaire est incontestablement une excellente mesure: mais il ne faut pas se laisser aller à la considérer comme une panacée merveilleuse pour guérir tous les maux et concilier tous les intérêts. Pour qu'une enquête, si laborieuse, si éclairée soit-elle, porte des fruits durables, il faut qu'elle se produise au grand jour; il faut qu'elle accepte la publicité la plus large possible; il faut enfin qu'elle ne se fasse pas à huis-clos, comme certaines enquêtes dont on n'a pas perdu le souvenir à Roubaix, à Tourcoing et à Lille.

Pour se faire une idée juste de ce que doit être une enquête, il suffit de se rappeler que ce sont nos mandataires à nous, électeurs de toutes les provinces de la France, qui donnent une mission, en notre nom, à des commissaires spéciaux, pris parmi les élus du suffrage universel. Pour que cette mission soit

entourée de toutes les garanties, il importe que le pays tout entier sache comment elle est remplie. Et c'est là, évidemment, le but de toutes les enquêtes possibles. Une publicité immédiate qui permette le contrôle immédiat du pays sur les déclarations qui seront faites devant lui. Pour cela, il faut nécessairement des témoins autres que les déposants-enquêteurs, il faut un public qui assiste à l'enquête. C'est là un droit qui existe dans tous les pays libres, car ce droit d'assister à l'enquête est un des éléments de la publicité commune qui autorise les notables négociants, les économistes, les industriels, les délégués des Chambres consultatives, les représentants des délégations ouvrières, les journalistes enfin, à entrer aux séances tenues par les commissions d'enquêtes, à recueillir les dépositions, à les contrôler, avec le droit contraire — bien entendu — pour les déposants de rectifier les dépositions si elles ont été mal traduites. On aura beau entasser paradoxes sur paradoxes, Ossa sur Pélion et Pélion sur Ossa, on n'arrivera jamais à démontrer que, quelle que soit la loyauté, la notabilité des témoins, des commissaires-enquêteurs nommés par la Chambre, ils représentent suffisamment ceux qui en savent plus qu'eux, c'est-à-dire tout le monde. Aussi faut-il, dans une enquête parlementaire digne de ce nom que toutes les forces vives du pays soient en action et que toutes les contradictions puissent se produire. « Vous voulez vivre de la vie publique, disait l'honorable M. Ernest Picard à la Chambre en soutenant cette thèse, acceptez la publicité sans restrictions d'aucune sorte. » Là gît le succès de l'enquête. Il faut rompre avec le passé si on ne veut pas faire ressembler les enquêtes parlementaires aux enquêtes administratives de triste mémoire. Avec des enquêtes conçues dans cet esprit qu'heureusement, il faut se hâter de le dire, semble guider la majorité de la Chambre, on arrivera à des résultats certains, immédiats, où le pays comme le gouvernement trouvera son compte: car ce dernier sera poussé dans la voie des réformes attendues et désirées depuis longtemps, et gouvernants et sujets, dans une entente commune, apprécieront les bienfaits d'une enquête véritablement parlementaire.

Si les enquêtes parlementaires ont du bon, il ne faut pas, pour cela même, en abuser. Ne quid nimis, dit le sage. Il faut des enquêtes, mais point en trop grand nombre. Les multiplier serait nuire à l'avènement de ces réformes dont les enquêtes marquent les jalons, à la condition que ces enquêtes ne seront point prodiguées au point de se substituer aux réformes elles-mêmes, qu'elles préparent, qu'elles aident, il est vrai, mais qu'elles ne remplacent jamais.

Et Dieu sait si les réformes à faire sont utiles, urgentes mêmes! Il n'y a point de ministre, dans le nouveau cabinet, qui n'ait des réformes à faire, des progrès à réaliser. On nous a promis, — et bientôt, nous l'espérons, ce sera passé dans la loi, la gratuité de l'enseignement primaire; une législation de la presse

plus équitable; on nous a fait entrevoir l'abrogation prochaine de la fameuse loi de sûreté générale; la suppression ou tout au moins une notable réduction des droits de timbre qui frappent les livres et les journaux; on va nous doter d'un Code rural; on songe à la révision de nos codes. Enfin, — signe non équivoque que le temps est plus que jamais aux réformes — l'on a osé porter la main sur l'arche sacrée-sainte du code. M. Crémieux a déposé un projet de modifications et d'additions au code d'instruction criminelle, qui en a certes besoin. Quarante-trois articles de ce code seraient modifiés ou changés. Un projet de loi analogue sur le code pénal — en un lieu — va être prochainement déposé à la Chambre. Puisqu'il paraît que la voie est décidément ouverte, à quand la révision du Code civil? A quand l'abrogation de l'article 75 de la Constitution de l'an VIII? A quand la loi qui nous donnera la liberté de l'enseignement supérieur? A quand... Arrêtons-nous: le temps ne nous semble pas encore venu de demander avec instance

Le superflu, chose si nécessaire

Mais que le nouveau ministère se mette à l'œuvre. C'est là qu'on le jugera. Jusqu'à présent, on l'a jugé sur ses promesses, c'est quelque chose; mais les actes leur seraient préférables de beaucoup, et le moindre grain de miel ferait bien mieux notre affaire.

S'il est vrai qu'à chaque jour suffise sa peine il ne faut pas, en matière de réformes, se contenter de peu. C'est pourquoi nous disons à nos gouvernants: Nec mora, nec requies. — Ils se reposent d'autant mieux lorsqu'ils auront enrichi la France des réformes nécessaires.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE du Journal de Roubaix.

Paris, Dimanche 6 Février.

La séance d'hier n'a guère été marquée que par l'incident relatif aux soldats envoyés en Algérie pour avoir assisté à des réunions publiques. M. Rochefort avait adressé une question au général Le Boëuf qui lui a répondu avec une fermeté toute militaire. L'honorable général n'est pas habitué aux usages parlementaires: hier il était parfaitement dans son droit; il n'eût rien perdu de ses avantages en se montrant un peu moins cassant. C'est une observation qui ne m'appartient pas et que j'ai entendue faire par plusieurs députés.

Il ne s'agissait de d'une simple question posée par un député à un ministre et cependant il y avait eu une demande de scrutin, M. de Tillacourt a fait remarquer avec raison qu'il n'y avait pas sur un incident de cette nature nécessité de voter, et la Chambre a clos l'incident.

Nos honorables ont très préoccupés au sujet de la composition de la commission d'enquête économique. Hier pendant la séance, au lieu d'écouter les ora-

teurs, beaucoup de membres de la droite se sont groupés à la partie supérieure de la salle pour se communiquer des listes. Comme on devait s'y attendre, c'est la pensée politique qui domine chez les membres de la droite; et ils font tous leurs efforts pour composer la commission de députés dévoués à M. de Forcade, et dont la tâche principale consisterait à diriger l'enquête de façon à créer des embarras au ministère. Aussi est-il possible qu'un certain nombre de députés protectionnistes donnent leurs voix à des libre-échangistes, mettant leurs fantaisies politiques au-dessus de leurs convictions économiques.

Il ne paraît pas, du reste, malgré ces petites manœuvres parlementaires, que les hommes de toutes les nuances prévoient la chute du ministère actuel et le retour aux affaires des personnages que le cabinet du 2 janvier a remplacés. On peut voir un symptôme de cette pensée dans le peu d'empressement qu'on remarque aux réceptions des personnalités déçues. Samedi soir, par exemple, à la réception du président du Sénat, les salons, jadis trop petits quand M. Troplong en faisait les honneurs, étaient presque déserts, bien que la soirée eût été précédée d'un grand dîner, auquel M. de Forcade assistait et se trouvait pour ainsi dire à la place d'honneur. La réception de l'hôtel de ville, en revanche, était des plus nombreuses, et l'on y a vu MM. Segris et Louvet.

La commission d'initiative parlementaire est destinée à jouer le rôle d'une digue opposée aux flots des projets de lois émanant de l'initiative individuelle des députés. Il est déjà résolu que la question préalable sera adoptée contre les projets de lois qui auraient un caractère inconstitutionnel. Le premier est peut-être le plus important de ces projets de loi qui se trouvent ainsi écartés est celui qui concerne l'attribution au Corps législatif du pouvoir constituant.

Sur cette question, il s'est formé à la Chambre trois groupes d'opinions:

La gauche veut que la représentation nationale ait tous les pouvoirs et puisse, au besoin, changer la forme du gouvernement; elle veut faire passer de l'exécutif au législatif la faculté de modifier la constitution. Elle tend à annihiler toute souveraineté en dehors de la Chambre, et vise naturellement au renversement plus ou moins prochain de l'Empire.

Le centre gauche pour éviter qu'un jour la Chambre puisse se transformer en convention, propose de partager dès à présent le pouvoir constituant entre le gouvernement et la chambre élue. Je ne sais si le centre gauche se rend bien compte des conflits que pourrait amener ce partage, ce dédoublement de la principale prérogative de la souveraineté.

Quant à la droite, c'est à dire la majorité, elle paraît peu se soucier de cette extension de ses attributions; elle semble plutôt la redouter, et assurément elle la repoussera.

Le ministère vient d'accomplir un acte

de justice: M. Le Verrier, directeur de l'observatoire, est relevé de ses fonctions. C'est une révocation que l'opinion publique et le monde savant réclamaient depuis longtemps. M. Hausmann était un des pôles, mais il a fait de grandes choses et ses œuvres parleront pour lui. M. Le Verrier était aussi un tyran, mais c'est à lui qu'est due la décadence de notre observatoire dont l'infériorité à l'égard des observatoires de nos voisins était déplorée par nos savants. Justice est faite enfin: une telle mesure vaut bien pour le Cabinet une victoire parlementaire.

Le général Cousin-Montauban, comte de Paikao, a été mandé à Paris mais je crois qu'on se hâte trop d'annoncer qu'il va être nommé maréchal, puisque nous sommes en temps de paix et que le chiffre réglementaire des maréchaux est dépassé.

Le prince Albert de Broglie, qui, à la mort de son père, vient de prendre le titre de duc de Broglie — (création de Louis Philippe) — va, dit-on, être nommé ambassadeur de France en Angleterre. Dans le même ordre d'idées, on annonce que M. Casimir Périer va être nommé ambassadeur de France à Berlin. Puis on dit que le général Changarnier auquel on attribue la brochure anonyme qui vient de paraître sur l'organisation de l'armée — va faire partie de la commission chargée d'étudier les moyens de faire des économies sur le budget de la guerre sans diminuer nos forces militaires. Voilà des nouvelles que je croirai exactes quand je les aurai lues dans le Journal officiel.

On remarque que, dans la commission instituée par l'étude des questions relatives à l'organisation municipale de Paris, ne figure pas un seul député de Paris: en revanche on y voit deux candidats repoussés par les électeurs parisiens: MM. Denière et Cochin. Reste à savoir si les députés de Paris auraient accepté de faire partie de cette commission.

Une double mort qui va réjouir nos irréconciliables: Jocko, le singe, et Sidipitou, le lévrier africain sont morts tous deux; ils n'ont pu s'acclimater en France. La Marseilleuse ne manquera pas de dire que l'air des Tuileries les a empoisonnés.

CH. CAHOT.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à l'Empereur un rapport nommant une commission pour l'étude des questions relatives à l'organisation municipale de Paris et des communes du département de la Seine.

Cette commission est composée ainsi qu'il suit:

- MM. Bathie, professeur à la Faculté de droit de Paris. Berthier, ancien président du tribunal de commerce. Buisson-Billaud, vice-président du Corps législatif. Le comte de Chambrun, député au Corps législatif. Cochin, membre de l'Institut, ancien maire de Paris.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 8 FÉVRIER 1870.

— 90 —

TRISTAN DE BEAUREGARD

PAR LE

MARQUIS DE FOU DRAS.

XLII

D'IGNONAY A PARIS.

(Suite).

— Nous savons cela aussi bien que vous jeune homme; mais quand on habite la province, et qu'on a des terres au soleil, comme un gentilhomme du bon vieux temps, au lieu d'avoir des capitaux à l'ombrière, comme un usurier, on ne trouve pas vingt-cinq mille francs du soir au lendemain. Apprenez aussi que si le comte de Beauregard vous en devait encore dix fois, vingt fois autant, il serait capable de vous le payer. Et maintenant frissons-en, car ce n'est pas pour mon plaisir que je suis venu dans cette maison,

vous m'entendez bien, n'est-il pas vraie?

— Il paraît que nous pouvons continuer de jouer avec lui — dit à voix basse l'un des jeunes gens à son voisin.

Voyons, messieurs — reprit Bourrachon — établissez vos comptes... monsieur — continua-t-il en désignant d'Ignonay de la main — me paraît partager l'impatience que nous avons de nous séparer de lui.

— Monsieur Rigobert Bravachon, vous oubliez que l'homme bien élevé doit être poli pour les jeunes gens qu'il reçoit: permettez-moi de vous dire que j'en conclus que votre éducation a été moins élégante que votre appartement voudrait nous le faire croire.

Il y avait dans l'attitude de d'Ignonay, pendant qu'il prononçait ces mots, une dignité qui n'eût pas manqué de frapper toute personne dont l'âme eût été élevée; mais Bourrachon ne jugeait les hommes que sur l'enveloppe, et comme celle du baron n'avait, en ce moment, rien de respectable, Bourrachon lui répondit insolemment:

— Je ne vous ai pas reçu, monsieur, je ne vous ai même pas laissé entrer; vous avez forcé ma porte, et il n'y a que les amis ou les mendiants qui prennent de ces libertés.

— Prenez que je suis un mendiant, jeune homme — dit le baron en se dressant de toute sa hauteur — j'aime mieux cela que si j'étais, entré ici comme votre ami.

— Vos comptes! vs comptes! messieurs — s'écria Bourrachon. — Cela devient insupportable.

- Dix mille francs; — Huit mille; — Sept mille.

D'Ignonay s'approcha d'une table sur laquelle il déposa par oignées l'or qu'il avait dans ses poches: les témoins de cette scène le contemplaient dar un ébahissement qui approchait de la stupeur.

— Il n'y a là quea moitié de la somme — dit-il — quand il et laissé tomber le dernier napoléon.

— Si vous voulez: temps pour payer le reste — répondirent s trois joueurs — nous serons trop heureux e donner au comte de Beauregard une nouvelle preuve...

— De votre désiré jouer encore avec lui, vous m'entendez bien, n'est-il pas vrai? — interrompit d'Ignonay d'un ton goguenard. — Quant à du tem, messieurs, je vous demande effectivement: celui d'envoyer jusqu'à mon fiacre, chercher une sacoche contenant une somme de douze mille cinq cents livres, laquelle, réunie ce qui est là, fera votre compte, si Barac n'est pas faux. Bourrachon s'annonça ordonner à son domestique d'apporter la sacoche.

— Maintenant, msieurs, veuillez préparer vos quittances — reprit d'Ignonay. — Des quittances sur des dettes de jeu!

Cela ne se fait jamais! — s'écrièrent les trois joueurs.

— Du moins, pas entre gentilshommes — ajouta Bourrachon avec un aplomb qui avait toutes sortes de droits à passer pour de l'imprudence.

— Monsieur... monsieur... ma foi j'ai oublié le nom, parle à merveille: ces choses-là ne se font jamais entre gentilshommes; mais, vous m'entendez bien, n'est-il pas vrai? c'est pour cela que je vous les demande.

— Si je ne pensais pas que c'est l'homme d'affaires du comte de Beauregard — dit Bourrachon à voix basse à ses amis — je lui montrerais, malgré son âge, qu'on n'insulte pas impunément un homme comme moi.

La sacoche arriva. D'Ignonay compta séparément l'or et l'argent pour s'assurer que la somme était complète, puis il dit dédaigneusement:

— Arrangez-vous, messieurs. car je pense que vous êtes associés: les vingt-cinq mille francs y sont; mais auparavant, et encore une fois, vos quittances!

— Débarrassez-moi de sa présence, je vous en conjure — dit Bourrachon. — Faites-lui ses quittances et qu'il s'en aille à l'instant même.

Les quittances furent faites, l'argent fut compté; quand la dernière pile d'écus tomba sur la table, d'Ignonay dit:

— Maintenant, messieurs, il vous est interdit de prononcer une seule parole qui soit de nature à porter atteinte à l'honneur du comte de Beauregard, car si vous le faites hors de ma présence, vous pourrez vous dire que le baron César d'Ignonay, ancien officier de Mirabeau, et aussi bon gentilhomme que pas un, vous tient pour des lâches et des calomnieurs. Je suis pour quinze jours à Paris, et je demeure rue de Chaillot, n° 4.

D'Ignonay promena son regard sur les quatre jeunes gens stupéfaits, et comme il vit que personne n'était disposé à répondre à son défi pour le moment, il se dirigea vers la portière, se retourna fièrement encadré une fois avant de la soulever et disparaître.

Comme il suivait le faubourg Saint-Honoré, toujours dans son fiacre pour retourner à Chaillot, il aperçut Tristan qui, sombre et soucieux, franchissait la porte cochère d'un hôtel: il entra chez madame de Lavardac.

(La suite au prochain numéro.)